

06 déc 2012 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2012](#)

Financement du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante pour 2013

Sur proposition de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant du financement, pour l'année 2013, du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, à charge de la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants.

Tenant compte du nombre de travailleurs indépendants atteints d'asbestose pris en charge par le Fonds amiante (actuellement onze), le projet fixe le montant de ce financement par l'INASTI à 71.343 euros pour 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>